

Pas de cours de sciences éco du nt deux mois ni d'examen, à cause du décret

Le décret de la ministre Schyns sur les Titres et Fonctions ne fait pas que des heureux dans l'enseignement. Notamment à l'Institut N.D. Bertrix.

● Yvon JUSSERET

Le décret qui concerne l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (lire page 7) et qui vise une réforme complète des « Titres et Fonctions », pour pouvoir assurer des cours, ne tient pas compte du fait d'une pénurie d'enseignants. Dans une lettre adressée aux parents par Alain Koene, président du réseau libre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est notamment mentionné : « En septembre 2018, le nombre d'heures de cours pour lesquelles un en-

seignant n'a pas pu être engagé est trois fois plus important que l'an passé. »

Trois profs pour en remplacer un !

En ce qui concerne l'Institut Notre-Dame de Bertrix, son directeur Vincent Romain abonde dans le même sens.

À Bertrix, Vincent Romain ne fait que dresser le triste constat dans son établissement. « Pour citer un exemple concret, pour le cours de sciences économiques, les élèves sont restés pendant deux mois sans professeur et nous n'avons pas su faire d'examens à Noël, relève-t-il. J'ai une petite « ouverture » pour le 25 janvier prochain et je suis content, mais cela ne comblera pas totalement le manque. Quand on remplace un professeur ancien qui a été nommé dans différents cours, il faut parfois trouver trois professeurs pour le remplacer. »

Même si au départ le décret visait à mettre les en-

seignants des différents réseaux sur un pied d'égalité, dans les faits, cela s'avère difficile pour la simple raison que l'on constate de plus en plus une véritable pénurie de professeurs. Et Vincent Romain de poursuivre par une expérience passée.

« J'ai engagé une personne pour assurer le cours de langues qui avait fonctionné durant cinq ans dans un athénée. Eh bien, au final, c'est le Pouvoir Organisateur qui a dû la payer parce que cela n'était pas compatible avec son diplôme. Dans la pratique, pourquoi un professeur de français qui a des notions d'informatique ne pourrait-il pas assurer ce cours en première année où l'on parle des bases puisque nous n'arrivons pas à trouver un professeur d'informatique ? On préfère peut-être que les élèves restent à l'étude ou retournent à la maison. Comme motivation, je pense qu'on peut trouver mieux », conclut Vincent Romain. ■

À l'INDSé à Bastogne : « Personne pour les langues »

L'Institut Notre-Dame Séminaire de Bastogne

doit, elle aussi, faire face à ce décret de 2016 et peine à recruter des enseignants.

● Jordane MEYER

Une majorité d'écoles secondaires de la province de Luxembourg sont concernées par ce décret « titres et fonctions ». L'Institut Notre-Dame Séminaire de Bastogne ne fait pas exception à la règle dans les 2^e et 3^e degrés.

« Nous sommes même en plein dedans », affirme le sous-directeur Dominique Lambert.

En effet pour l'instant, deux professeurs sont à remplacer, mais ce n'est pas chose aisée. Non seulement la pé-

nurie d'enseignants fait rage, mais l'organisation a changé dans le recrutement. « J'ai eu la chance de trouver un professeur de mathématiques hier, reprend le sous-directeur. Mais nous devons encore en trouver deux pour les langues, donc l'anglais et le néerlandais. »

Appel aux profs bénévoles

Et cela fait plusieurs semaines que la direction cherche une solution. « En novembre, nous n'avons eu aucun remplaçant pour ces matières. Et nous voilà dans la même situation. Les élèves n'ont donc pas cours, mais nous nous sommes heureusement arrangés pour leur faire passer le test de compétences durant la session de Noël. »

Les conséquences sont donc lourdes pour l'école et les élèves, qui ne peuvent pas apprendre pendant de nombreuses heures de cours.

Mais il faudra rapidement trouver des solutions, sans

quoi c'est toute l'organisation de l'établissement scolaire qui devra être revue. « D'ici quinze jours, il faudra soit recaser les élèves avec d'autres, soit faire appel à des professeurs bénévoles. La façon de recruter est devenue très compliquée. Exemple concret avec l'engagement de professeurs en sciences en supérieur. On confie trois matières, donc la chimie, biologie et la physique à trois professeurs au lieu d'un seul, ce qui n'est pas intéressant pour eux qui perdent des heures et qui ont des charges incomplètes », explique encore Dominique Lambert. Une lettre a été envoyée aux parents afin de les informer de cette situation et une banderole a été affichée à l'entrée de l'école pour sensibiliser à cette situation dite dramatique.

Actuellement à l'INDSé, cinq voire six classes sont concernées par ce décret, soit une centaine d'élèves. ■

À Bouillon : « Un climat qui n'est pas agréable »

Le décret ne met pas uniquement les écoles dans une position difficile. Les enseignants sont directement concernés par cette réforme.

À Bouillon, à l'Institut Sainte-Marie, nombreux sont les professeurs à remplacer. « *Pour l'instant, nous en cherchons deux en économie sociale et familiale de même qu'en formation sociale et psychopédagogie. En mars, nous devons en chercher quatre pour cause de grossesse. Deux en français, un en économie et l'autre en science sociale* », précise le directeur Vincent Mahy. Parmi les enseignants qui ont déjà transité dans cet établissement scolaire, une professeur qui exerce depuis un peu plus d'un an à raison d'une dizaine d'heures par semaine, et qui préfère que l'on ne cite pas son nom. Malgré ses

diplômes, elle doit désormais passer le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle). Des études d'une durée de trois ans au lieu d'un an et demi, avant la réforme. Ce qui retarde les inscriptions auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles sans compter la liste d'attente.

Mais les conséquences de celle-ci ne s'arrêtent pas là. « *Si je veux espérer avoir un temps plein, il faudrait que je fasse plusieurs écoles. Ce serait une perte de temps et je serai sans cesse divisée entre les trajets. Je suis en pleine reconversion pour ne pas me retrouver sans rien, sans oublier que même en donnant cours après le CAP, je ne serai pas nommée directement* ».

Une situation difficile pour celles et ceux qui tentent de trouver leur place dans l'enseignement. ■

J.M.